



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Benoît BALORDI

Secrétaire départemental adjoint

Olivier LEGARDEUR

Représentant au CTSD

À

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale,

De Maisons-Alfort / Saint-Maurice

Maisons-Alfort, le 1^{er} juin 2020

Objet : Mise en cause publique des personnels enseignant de Maisons-Alfort

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale,

Les décisions prises au sommet de l'État et mises en application par le ministre Blanquer conduisent à une désorganisation et à une déréglementation totale permettant aux élus locaux, comme à Maisons-Alfort, de décider d'ouvrir tout ou partie d'une école !

Une des conséquences de cette situation est que les municipalités se conduisent comme si elles étaient devenues responsables de l'Éducation Nationale en s'octroyant ce qui relève des prérogatives de l'institution scolaire, à savoir les IEN.

Un pas supplémentaire vient d'être franchi dans un mail envoyé ce vendredi 29 mai à 17h09 aux parents d'élèves de la commune par la direction du service Enfance-Éducation de Maisons-Alfort.

Dans ce message, la Municipalité annonce être en capacité d'augmenter le nombre de groupes d'élèves accueillis dans les écoles en passant de 41 à 64 « locaux-classes » ouverts (NDLR : au lieu de 179 en temps normal) et ajoute que « ***l'Éducation Nationale vient, en effet de (nous) faire savoir qu'elle est désormais en capacité de réunir les enseignants nécessaires*** ».

Par ses propos, la Direction du service Enfance-Education de Maisons-Alfort insinue donc que le nombre de groupes d'élèves accueillis depuis la réouverture des écoles le 14 mai dépend uniquement du volontariat, donc du bon vouloir, des personnels enseignants de la commune à accueillir les élèves !

Quelques lignes plus loin, sur le même ton, la direction du service Enfance-Education de Maisons-Alfort ajoute qu'il revient à « ***l'Éducation nationale de recenser et prioriser les élèves et de choisir puis d'indiquer aux parents les lieux d'accueil scolaires regroupés, en fonction des enseignants volontaires dénombrés*** ».

Ces propos sont mensongers !

Depuis la réouverture des écoles le 14 mai, les enseignants ne sont ni responsables du nombre de groupes d'élèves accueillis, ni responsables des regroupements d'écoles réalisés.

Cette réouverture très partielle des écoles de Maisons-Alfort engendre d'ailleurs, depuis quelques jours, des tensions voire des menaces faites par des familles sur des équipes enseignantes. Sur les réseaux sociaux maisonnaires et autres groupes *WhatsApp* d'écoles, les directeurs semblent être une cible privilégiée !

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL

Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –



☎ 01.43.77.66.81

snudifo94 -



@SNUDIFO94

Lors de l'audience intersyndicale du 5 mai 2020, interrogé sur les capacités de la commune d'appliquer le protocole sanitaire dans les écoles, Monsieur le Maire annonçait vouloir « **réduire la voilure** » et préférer « **mettre à disposition des locaux en nombre restreint afin de permettre d'exercer dans des conditions sanitaires optimales** ». L'édile précisait par la suite que la municipalité était en capacité d'ouvrir 40 salles de classe dans 11 écoles élémentaires et 9 écoles maternelles sur les 14 que compte la commune.

Madame l'Inspectrice, ces propos doivent impérativement être démentis. Nous vous demandons solennellement de rétablir, de toute urgence, l'intégrité et le professionnalisme de tous les enseignants de Maisons-Alfort par un courrier adressé aux parents d'élèves dégageant les enseignants de la situation actuelle dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité.

Nous tenons à rappeler également, dans ce courrier, quelques réalités concrètes de cette réouverture :

- Dans chaque école, les équipes enseignantes ont dû :
 - contacter les familles une à une et à plusieurs reprises pour constituer les groupes d'élèves accueillis ;
 - définir le schéma de circulation des élèves, puisque pour Monsieur le Maire, cela ne relevait pas de sa responsabilité ;
 - réaliser la signalétique (panneaux, fléchages, marquage au sol...). Cela s'est fait avec des moyens limités, si limités que des équipes ont été dans l'obligation de réaliser des achats avec les coopératives scolaires ;
 - établir les affichages sanitaires ;
 - déménager et réaménager les salles de classe.



matériel de signalisation reçu pour une école devant accueillir 2 groupes

- Le mardi 12 mai au matin, les animateurs ont été envoyés dans les écoles pour être « formés » au protocole sanitaire par les directeurs et directrices d'école ou par les enseignants présents sur les écoles. Si le protocole sanitaire précise effectivement que tous les personnels doivent être formés « *aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves* », celle-ci relève de la responsabilité de l'employeur, donc de la Municipalité.
- Les enseignants des écoles maternelles maintenues fermées par la Mairie sont contraints, depuis le 14 mai, d'accueillir leurs élèves et d'exercer dans d'autres écoles que celles où ils sont affectés ; ce qui n'est surtout pas leur choix.
- Dans une école maternelle, la Direction du service Enfance-Éducation est venue en personne limiter l'utilisation des locaux scolaires. Il était, en effet, impossible pour la Mairie de désinfecter quotidiennement, dans le respect du protocole sanitaire les locaux suivants: une salle de classe, un dortoir, un préau et la salle des maîtres. Il a ainsi été demandé aux enseignants de ne plus utiliser le dortoir et d'organiser la sieste des élèves de maternelle dans le préau !
- Dans une autre école maternelle, la Direction du service Enfance-Éducation est également intervenue pour limiter l'utilisation de 4 salles de classe qui permettaient d'accueillir, dans des conditions sanitaires optimales, l'ensemble des élèves « volontaires ». Ce n'est d'ailleurs qu'avec votre intervention que 3 salles de classe ont pu être maintenues.
- Dans une autre école, la Direction du service Enfance-Éducation est une nouvelle fois intervenue pour limiter l'utilisation des locaux scolaires alors que le schéma de circulation mis en place par l'équipe

enseignante, en accord avec les agents municipaux, permettait, conformément au protocole sanitaire, l'entrée des élèves par plusieurs accès pour diminuer les flux.

- Dans une autre école, pour faire face aux demandes des familles, l'équipe enseignante a souhaité accueillir deux groupes d'élèves supplémentaires dès le 2 juin. La Direction du service Enfance-Éducation a restreint cette demande à l'utilisation d'une seule salle supplémentaire ; la municipalité n'étant actuellement pas en capacité de garantir l'application du protocole avec trois groupes accueillis. L'école devra donc fonctionner avec deux groupes la semaine prochaine, dans l'attente d'une réévaluation des moyens humains pour le 8 juin.

Madame l'Inspectrice, les propos à caractère mensonger diffusés aux familles maisonnaises suscitent l'indignation des équipes enseignantes, lesquelles, depuis lundi 25 mai au soir, date à laquelle vous avez informé les écoles de la possibilité d'ouvrir des salles de classe supplémentaires dans les écoles de Maisons-Alfort, ont travaillé sans relâche pour recenser les élèves accueillis, réorganiser les écoles et les salles de classe afin d'accueillir dès ce mardi 2 juin tous les élèves dans les meilleures conditions.

Il est indispensable que l'Éducation Nationale reprenne l'ensemble de ses prérogatives et que soit mis fin à une situation où la commune décide du fonctionnement des écoles.

A ce jour, de nombreux parents demandent que leurs enfants reviennent à l'école pour retrouver leur classe et pour apprendre. Ils ont raison ! Mais contrairement aux discours d'autosatisfaction du ministre Blanquer, la situation actuelle voyant les directeurs et les équipes enseignantes devoir faire un tri des élèves accueillis est inadmissible. Même en rouvrant toutes les classes de toutes les écoles, moins de la moitié des élèves pourraient être accueillis, compte-tenu du protocole sanitaire en vigueur.

Lors de la rentrée scolaire de septembre 2020, des précautions sanitaires continueront à être très certainement nécessaires, la distanciation physique devra probablement se poursuivre, un protocole sanitaire sera sûrement encore d'actualité. Il est impossible d'accepter que se poursuive une situation où chaque école est dans l'impossibilité d'assurer la scolarisation de tous les élèves faute d'enseignants en nombre et de locaux adaptés.

C'est la responsabilité de l'État de garantir le respect de l'obligation scolaire et de l'égalité des droits face à l'instruction. Alors pour qu'il n'y ait pas plus de 15 élèves par salle de classe en élémentaire et 10 en maternelle ce ne sont pas des roulements qu'il faut organiser, mais ce sont des enseignants que l'État doit recruter, ce sont des salles de classe que la commune doit aménager partout.

L'État doit recruter massivement des enseignants et créer des postes pour que tous les élèves soient accueillis chaque jour par leur enseignant dans leur classe et pour que les élèves de nos écoles qui ont subi les conséquences du confinement bénéficient d'un plan de rattrapage, d'un plan d'urgence pour les écoles publiques.

Aux antipodes, les représentant du ministre dans le département, ont validé une carte scolaire voyant la fermeture, à effectifs constants, d'une classe dans les écoles élémentaires Condorcet, Pompidou, Raspail et la non ouverture d'une classe à l'élémentaire Pégy, dont la structure sur le cycle 3 prévoit des niveaux à plus de 30 élèves par classe en REP !

Les communes doivent dès maintenant préparer des salles de classes avec lavabos et sanitaires permettant de prendre toutes les précautions et de garantir que chaque classe de 15 ou de 10 aura sa salle pour apprendre.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, et, dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, en l'assurance de toute notre considération et à notre attachement à l'école de la République.

P/ le **SNUDI-FO 94**

Benoit BALORDI

Olivier LEGARDEUR